Droits de voirie – tarifs 2024

Les associations loi 1901 bénéficient d'une exonération pour la mise en place de signalisation et l'occupation du domaine public dans le cadre de leurs activités, à but non lucratif.

I - Occupation du domaine public pour travaux - sans TVA

п	n.	_
	 1	

	1	_
droit fixe		16.49 €
par jour e	par m²	
	. les 30 premiers jours	0.35 €
	. 2e et 3e mois	0.33 €
	. les 3 mois suivants	0.27 €
	. à partir du 7e mois	0.19 €
Emplacement stationnement payant ou rue piétonne utilisé par les entreprises (par jour et véhicule)		
	. occupation inférieure ou égale à 3 jours	4.44 €
	. occupation supérieure à 3 jours	6.29 €
Emplacement stationnement payant ou rue piétonne utilisé par les entreprises de maintenance, de		
dépannage ou de service administrat	if	
	. par mois et par véhicule	40.95 €

II - Mise en place de signalisation provisoire

A - Remarques

- 1- mise à disposition au centre technique municipal de panneaux de signalisation gratuite pour les particuliers
- 2- tout déplacement non justifié d'une équipe sera facturé forfaitairement : 146.65 € HT
- 3- la mise en place d'une déviation est facturée aux frais réels et non soumise à TVA
- 4- toute détérioration ou non restitution de matériel entrainera la facturation de son remplacement au coût de : prix du marché en cours plus 5% pour frais de traitement
- 5-les interventions de l'équipe d'astreinte seront facturés aux frais réels

B – Mise en place d'une signalisation (sans déviation)

	HT	TTC
1 ^{er} jour	73.37 €	88.02 €
jour supplémentaire (< 7 jours)	16.13 €	19.37 €
pour une durée supérieure à 7 jours	Frais réels	Frais réels

B bis – En cas de déviation et rue barrée

D NIS LII CUS GO GO TAGUION OF THE NUTLEC					
jours	HT	TTC	jours	HT	TTC
1 à 7	148.27 €	177.93 €	22 à 30	431.85 €	518.22 €
8 à 15	241.59 €	289.92 €	par mois suppl	156.29 €	187.56 €
16 à 21	337.32 €	404.80 €			

C- Tarif de la main d'œuvre, des véhicules et du matériel (base de calcul des frais réels)

	HT/jour	·	HT/heure
location panneaux police,	7.63 €	main d'œuvre	56.20 €
déviation et barrières	(9.17 € TTC)		
location séparateur de voies en	2.75 €	engins spéciaux hors PATA	167.11 €
polyéthylène			
		fourgon pour transport	96.41 €
	HT/pièce	matériel ou signalisation	(115.72 € TTC)
		PATA	218.54 €

II - Mise en place de signalisation provisoire

Toute détérioration des boucles de feux tricolores entrainera la facturation de la remise en état du réseau au coût de : 1446.41€ TTC (forfait)